

AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_08-DE
Reçu le 13/05/2026



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07 – PATRIMOINE – CHAPELLE SANCTA MARIA DE OLIVO – DEMANDE
DE CLASSEMENT AU TIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Séance Publique Ordinaire du 5 MAI 2026
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Michèle VERDRU, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virgnie LAMY, Mme Carolle LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL,

PROCURATIONS : M. Didier ALEXANDRE à M. Michel LOBACCARO, M. André RIOLI à Monsieur le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL.

QUORUM : 14
PRESENTS : 24
VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 29 avril 2026

AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_08-DE
Reçu le 13/05/2026



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2026

VII – PATRIMOINE – CHAPELLE SANCTA MARIA DE OLIVO – DEMANDE DE CLASSEMENT AU TIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Madame Marie-José LASRY, Première Adjointe, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 2026 portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne église Sancta Maria de Olivo à Beaulieu-sur-Mer,

Considérant que la chapelle dite Sancta Maria de Olivo, située sur le territoire communal, constitue l'un des édifices les plus anciens du patrimoine bâti communal, dont l'existence est attestée dès le VI^{ème} siècle, avec des éléments historiques témoignant de la période gallo-romaine,

Considérant que la chapelle, par son architecture d'inspiration romane, constitue un témoignage rare et significatif de l'architecture religieuse médiévale sur le littoral des Alpes-Maritimes,

Considérant que cet édifice a joué, durant plusieurs siècles, un rôle central dans la vie religieuse et communautaire sur le territoire,

Considérant que la chapelle présente un intérêt patrimonial, historique, artistique et archéologique, tant pour la compréhension de l'histoire local de Beaulieu-sur-Mer, que pour l'étude de l'implantation des premiers établissements religieux dans la région,

Considérant que par arrêté préfectoral en date du 25 février 2026, la chapelle Sancta Maria de Olivo a été inscrite au titre des monuments historiques,

Considérant qu'il convient aujourd'hui de solliciter, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), son classement au titre des monuments historiques,

Considérant que ce classement permettra de renforcer les mesures de protection de cet édifice remarquable et de contribuer à la mobilisation de financements publics lors des opérations de restauration,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_08-DE
Reçu le 13/05/2026



- SOLLICITE auprès de la Direction régionale des affaires culturelles le classement de la chapelle Sancta Maria de Olivo au titre des monuments historiques,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes liés à cette demande, ainsi que les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_08-DE
Reçu le 13/05/2026

